

La LOGOPÉDIE en VALAIS pour les 0-20 ans

La logopédie en Valais

Le Valais compte actuellement 66'744 enfants de 0 à 20 ans. Le canton couvre 42 postes équivalant plein temps et travaille avec une centaine de logopédistes tous statuts confondus (public, contractualisé et institutionnel). Cela correspond à **un logopédiste pour environ 1600 enfants**.

Une **sous-dotation** est avérée car la couverture acceptable serait d'au minimum une personne à 100% pour 1300 enfants (à titre de comparaison dans plusieurs autres cantons la couverture est d'un logopédiste à 100% pour 750 à 1000 enfants). Ainsi, il faudrait 50 postes au minimum pour couvrir les besoins logopédiques des enfants valaisans.

La logopédie est une mesure incluse dans la pédagogie spécialisée (selon l'accord intercantonal de la CDIP) et se doit d'être **gratuite**. Elle dépend financièrement du Département de la Formation et de la Sécurité (DFS) à l'exception du service médical scolaire et psychopédagogique (SMSPP) qui dépend aussi de la commune de Sion.

Depuis 2008, suite à la RPT, la logopédie privée est **financée par le CANTON (DFS)** qui reçoit de la Confédération une enveloppe budgétaire de 3,6 millions dans le but de prendre en charge ces mesures. Le montant de cette enveloppe n'a jamais été reconsidéré malgré l'augmentation constante de la population.

Situation actuelle des logopédistes contractualisés (privés)

Suite à différents nouveaux accords entre la Confédération, le Canton et les Communes, le contrat entre le DFS et les Associations des logopédistes a été résilié par le Chef du département, Oskar Freysinger, pour décembre 2014. Depuis plus d'un an, le Canton et les associations de logopédistes tentent de négocier un **nouveau contrat de prestations**. Actuellement, nous sommes toujours en négociation car aucune solution satisfaisante n'a été trouvée. Les associations s'efforcent de défendre la qualité des prestations sans que celles-ci soient dictées par des impératifs budgétaires.

Ces dernières années, suite à une augmentation de la demande certains logopédistes ont augmenté leur temps de travail ou se sont installés.

Au mois de juin 2014, chaque logopédiste du secteur privé a vu son budget personnel 2014 diminuer d'environ 10% (afin de ne pas risquer de dépasser l'enveloppe des 3,6 millions) ce qui a abouti à des conséquences problématiques :

- Interruptions de thérapies !
- Diminutions de fréquence ou de durée des séances !
- Listes d'attente qui s'allongent !

Pour un enfant souffrant d'un trouble du langage, une évaluation rapide et une prise en charge thérapeutique adéquate sont de **LA PLUS GRANDE IMPORTANCE**.

Or, actuellement, la plupart des logopédistes privés ne peuvent plus accueillir de nouvelles situations faute de budget.

Sans mesures logopédiques adaptées **les conséquences directes** sont :

- Des problèmes de comportement
- Des difficultés scolaires : redoublement, scolarisation spécialisée ...
- Des difficultés sociales : chômage, analphabétisme ...

L'avenir de la profession en Valais : Situation préoccupante

Le Canton annonce encore de nombreuses coupes budgétaires. Le secteur de la logopédie contractualisée ne sera à nouveau pas épargné. Notre profession, déjà fortement pénalisée car déjà sous-dotée actuellement, devra faire face aux demandes de suivi avec encore moins de financement et une augmentation constante de la demande.

La logopédie doit pouvoir continuer à exister et à être gratuite. Les coupes budgétaires et la sous - dotation à venir pour 2015 fragilisent grandement la couverture des besoins en logopédie des enfants valaisans !

Un amendement demandant que le montant dévolu à la logopédie ne soit pas touché par les mesures d'économie sera discuté et voté lors de la prochaine session parlementaire de décembre. Les logopédistes valaisans tentent actuellement de rallier le plus grand nombre de parlementaires à leur cause.

En parallèle, le DFS a proposé un concept de la pédagogie spécialisée dans lequel la logopédie est définie en milieu scolaire uniquement. La partie thérapeutique de la profession passerait ainsi largement à la trappe (prise en charge de la famille compromise; non-prise en compte de l'aspect neurologique ou médical, ainsi que des contextes de vie de l'enfant).

La logopédie doit pouvoir continuer de s'exercer à l'extérieur de l'école :

- pour maintenir cette profession au carrefour des différentes disciplines auxquelles elle appartient et fait référence lors de la prise en charge.
- pour proposer un lieu de thérapie neutre, afin que l'enfant et sa famille puissent bénéficier de l'apport entier d'une **thérapie** logopédique,
- pour éviter une confusion avec des mesures de pédagogie scolaire, tel que l'appui.
- pour continuer à prendre en charge des enfants 0-4 ans et 16-20 ans ne fréquentant pas encore ou plus les milieux scolaires.

METTONS UN FREIN A CES MESURES D'ECONOMIES ET A CETTE VISION REDUITE DE LA LOGOPEDIE !

DONNONS UNE CHANCE AUX ENFANTS AYANT DES TROUBLES DU LANGAGE !

NOUS COMPTONS SUR VOTRE SOUTIEN

OLV (Oberwalliser Logopädenverband)
ARLD-VS (Association Romande des Logopédistes Diplômés, section VS)
CEVALO (Centre Valaisan des Logopédistes indépendants)